

**Sujet :**[INTERNET] enquête publique suspension et modification de la SPPL secteur Gouhel et Kerihuelo

**Date :**Wed, 19 Jun 2024 16:43:14 +0000 (UTC)

**De :**

**Répondre à :**

**Pour :**[ddtm-samel-consult-public@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-samel-consult-public@morbihan.gouv.fr) <[ddtm-samel-consult-public@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-samel-consult-public@morbihan.gouv.fr)>

Madame la commissaire enquêtrice,

1 – Nous n'avons aucune observation à formuler sur le Projet de modification de l'arrêté préfectoral du 6 mai 2019 - Commune de Landaul - Secteurs du Gouhel et de Kérihuelo – relatif à la servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL).

2 – Cela étant, après lecture de l'introduction et du cadre réglementaire dudit projet :

Citation de la première phrase :

**« La servitude de passage des piétons le long du littoral a pour but de garantir au plus grand nombre le libre accès au rivage de la mer ».**

nous saisissons l'occasion pour insister sur la situation de Kerihuelo où, aussi bien au Nord qu'au Sud, l'empiétement de terre-pleins sur le DPM interdit le libre accès au rivage à marée haute. Nous demandons expressément que l'aménagement du sentier côtier dans le secteur mette un terme, d'une manière ou d'une autre, à cette irrégularité qui perdure depuis des décennies. Nous ajoutons qu'à notre connaissance très nombreux sont les citoyens qui pestent contre cette entrave à l'exercice de leurs droits.

*N.B. : En raison des tensions portant localement sur le sujet, nous préférons que nos noms ne figurent pas sur notre contribution*

Très cordialement.